



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 243

Avril 2019

## Réunion de Conseil Municipal du 29 Mars 2019

**PRÉSENTS:** MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian.

**ABSENTS EXCUSÉS :** BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, CAUNEAU Hubert qui a donné pouvoir à BARON Myriam, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, FROUIN Lydie qui a donné pouvoir à FAUCHARD Ghislain, POTIER Richard qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves, RICHARD Marie-Laure qui a donné pouvoir à MERLET Christian.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** GABORIEAU Stéphanie

### Budget Assainissement :

La compétence assainissement ayant été transférée à la Communauté de Communes au 1er janvier 2019, les résultats de ce budget lui seront reversés après avoir transité par le Budget Général. Ces résultats s'élevaient à 30 181,29 euros en Investissement et 45 059,35 euros en Fonctionnement.

### Budget Salle Arc-en-Ciel :

Afin d'équilibrer le budget de la salle Arc en Ciel pour l'année 2018, le Budget Général a versé la somme de 23 808,52 euros.

### Budget Commerces Place des Jardins :

Afin d'équilibrer le budget « Commerces », le Budget Général a versé en 2018 15 500 euros. Pour 2019, en fonction des charges du local 3, il devrait s'autofinancer. Les opérations d'investissement (solde d'honoraires et de subventions) devraient se clôturer cette année.

### Budget Lotissement « Le Hameau des Prés » :

Pour financer les travaux, phase provisoire, de la 1<sup>ère</sup> Tranche (22 lots), un emprunt de 525 000 € a été réalisé en 2018. La commercialisation des lots a démarré fin 2018. Le remboursement de cet emprunt d'une durée de 5 ans se fera en fonction de la vente des lots des deux tranches et des travaux de voirie définitive pour la 1<sup>ère</sup> Tranche et de la 2<sup>ème</sup> Tranche (11 lots).

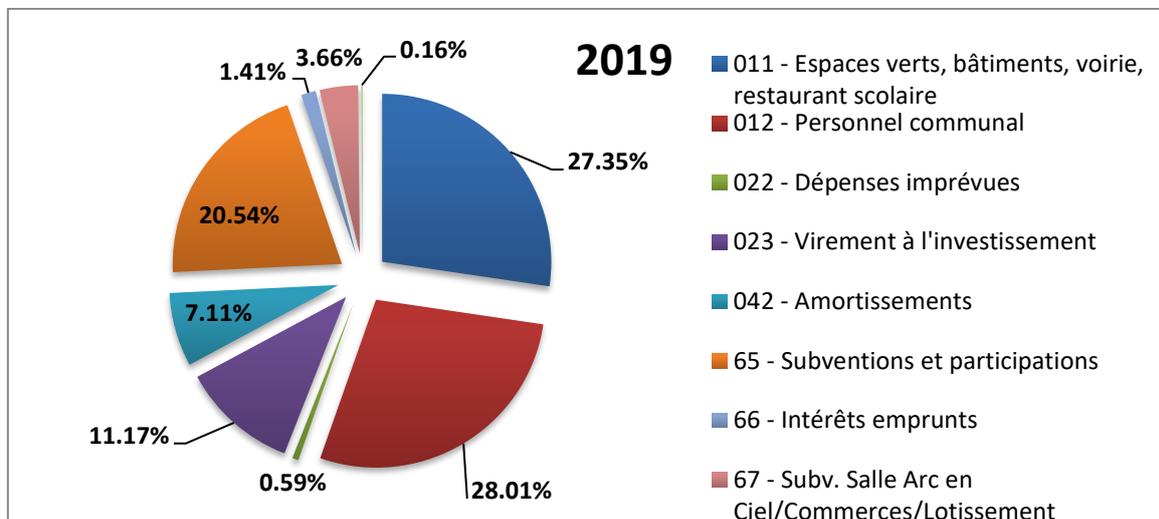
### Budget Général : Compte de Gestion 2018, Compte Administratif 2018, Bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune en 2018, Affectation du résultat 2018, Budget Primitif 2019.

Les résultats de l'année 2018 dégagent un excédent de 385 281,72 euros pour la section Fonctionnement et 654 678,18 pour la section Investissement. Le résultat du Fonctionnement sera affecté en totalité à la section d'Investissement 2019.

Les principales acquisitions en 2018 furent celles des parcelles du lotissement « Le Hameau des Prés » et de l'Espace « La Vallée des Prés » (propriétés auparavant des conjoints CAUNEAU et RABAUD) auprès de l'EPF pour la somme de 174 641,74 € HT.

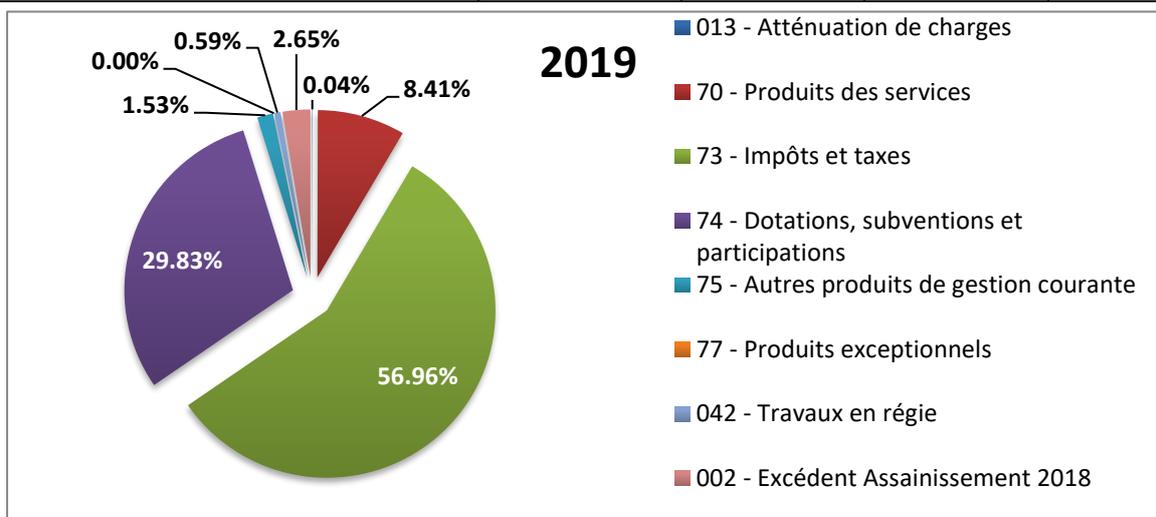
### Budget Fonctionnement DÉPENSES

		Prévisions 2018	Réalisé 2018	Prévisions 2019	%2018/2019
011	Espaces verts, bâtiments, voirie, restaurant scolaire	406 235.00	355 282.24	465 120.00	+14.50 %
012	Personnel communal	460 105.00	426 655.06	476 320.00	+ 3.52 %
022	Dépenses imprévues	10 000.00	0	10 000.00	0
023	Virement à l'investissement	225 652.00	0	189 983.00	-15.81 %
042	Amortissements	99 950.00	99 941.33	121 000.00	+ 21.06 %
65	Subventions et participations	365 350.00	352 210.00	349 400.00	-4.37 %
66	Intérêts emprunts	27 000.00	26 079.74	24 000.00	-11.11 %
67	Subv. Salle Arc en Ciel / Commerces/Lotissement	42 948.00	26 841.52	62 199.35	+44.82 %
014	Atténuations des produits	2 500.00	2 292.00	2 700.00	+8.00 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 639 740.00</b>	<b>1 289 301.89</b>	<b>1 700 722.35</b>	<b>+3.72 %</b>



### Budget Fonctionnement RECETTES

		Prévisions 2018	Réalisé 2018	Prévisions 2019	%2018/2019
013	Atténuation de charges (Remb.Frais de personnel)	600.00	6 977.09	700.00	+16.67 %
042	Travaux en régie	13 471.00	13 470.32	10 000.00	-25.77 %
70	Produits des services (Restaurant Scolaire)	149 650.00	162 847.30	143 028.00	-4.42 %
73	Impôts et taxes	937 228.00	950 656.84	968 675.00	+3.36 %
74	Dotations, subventions et participations	508 391.00	507 109.10	507 260.00	-0.22 %
75	Autres produits de gestion courante	28 000.00	28 662.96	26 000.00	-7.14 %
76	Produits financiers		2.13		
77	Produits exceptionnels	2 400.00	4 857.87	0	
002	Résultat reporté ou anticipé			45 059.35	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 639 740.00</b>	<b>1 674 583.61</b>	<b>1 700 722.35</b>	<b>+3.72 %</b>



### Budget Investissement DÉPENSES

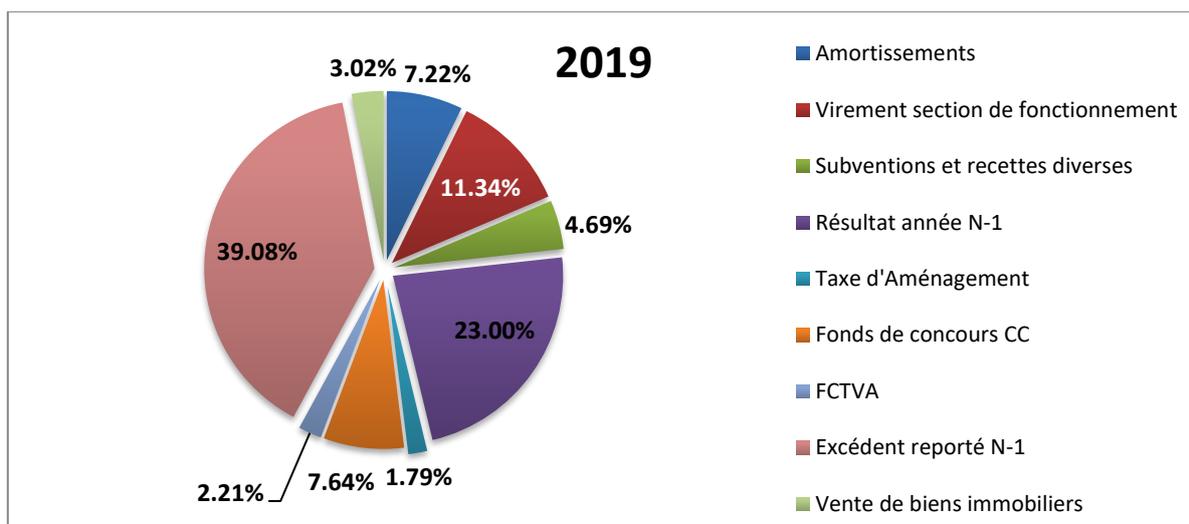
	BP 2018	BP 2019
Acquisition de matériel	67 230.36	47 246.00
Bâtiments	129 947.83	580 166.75
Voirie et éclairage public	477 341.47	533 489.89
Réseaux	15 952.70	68 398.00
Environnement/Urbanisme/Acquisitions foncières	582 756.08	278 486.02
Etudes		27 000.00
Remboursement emprunt capital	96 000.00	98 000.00
Divers (dépenses imprévues/cautions/Revers. excédent Assainissement à la Communauté de Communes)	25 178.72	42 337.47
<b>TOTAL</b>	<b>1 394 307.16</b>	<b>1 675 124,13</b>

## Les principaux investissements programmés pour 2019 sont les suivants :

- Enfouissement des réseaux rue du Rocher (Solde de la participation à verser au SYDEV)
- Fin des travaux « Espace La Vallée des Prés »
- Provision pour réserves foncières (Acquisition via l'EPF Propriété Rue de la Promenade/Rue des 3 Fontaines Projet Quartier Séniors)
- Etudes pour le futur restaurant scolaire
- Mutualisation informatique et téléphonie avec la Communauté de Communes
- Remplacement de la chaudière au complexe sportif
- Aménagements à l'atelier municipal
- Travaux sur les voies communales

### Budget Investissement RECETTES

	BP 2018	BP 2019
<b>Amortissements</b>	99 950.00	121 000.00
<b>Virement section de fonctionnement</b>	206 346.00	189 983.00
<b>Subventions et recettes diverses</b>	5 628.72	78 569.13
<b>Résultat année N-1 (Section de fonctionnement)</b>	437 551.20	385 281.72
<b>Fonds de concours Communauté de Communes</b>	64 000.00	128 000.00
<b>Taxe d'Aménagement</b>	11 000.00	30 000.00
<b>FCTVA</b>	81 900.00	37 000.00
<b>Subvention CCU Halles</b>	16 030.70	
<b>Subvention CCU Liaison-Stationnement (Commerces Place des Jardins)</b>	48 187.40	
<b>Excédent reporté N-1 (Section d'investissement)</b>	423 813.14	654 678.18
<b>Vente de biens immobiliers</b>		50 612.10
<b>TOTAL</b>	<b>1 394 407.16</b>	<b>1 675 124.13</b>



### Fiscalité Directe Locale : Fixation des taux d'imposition 2019

Par un vote à bulletins secrets demandés par tous les membres présents (18 votants : 8 voix pour la version 1 (maintien des taux 2018) et 10 voix pour la version 2 (augmentation du taux de la taxe foncière bâtie de 3% pour consolider les finances en lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2022), le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux d'imposition 2019 ci-après pour assurer un produit attendu de 728 356 € :

Taxes	Taux votés 2019
d'habitation	22.12 %
foncière bâtie	18.80 %
foncière non bâtie	47.74

### Secteur la Bagatelle : Convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier en vue de réaliser un projet de logements

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de la convention proposée par l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de la Vendée. Cette convention, validée par la commission urbanisme, permettra à l'E.P.F. de procéder à la maîtrise foncière du secteur de la Bagatelle (dans le prolongement du dernier lotissement et des zones actuellement urbanisées de ce secteur) et d'assurer également l'accompagnement de la commune dans la définition d'un projet urbain tirant le meilleur parti des espaces et s'intégrant dans la démarche du label national EcoQuartier.

## SAFER : Avenant n°2 à la convention relative à Vigifoncier

Le Conseil Municipal a validé le projet d'avenant n°2 à la convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière, signée le 30 Septembre 2014, avec la SAFER et prorogée par avenant n°1 jusqu'au 31/12/2023.

Cet avenant va permettre d'adhérer à l'outil « Vigifoncier » un service d'information en ligne proposé par la SAFER pour bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural afin de connaître ses potentialités, protéger l'environnement et les paysages ruraux et assurer le développement rural.

**DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** déposées depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2019 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour une parcelle située 42, rue de la Brosse.

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous.

**Prochaine séance du  
Conseil Municipal :  
Vendredi 26 Avril à 20h30**

## Marchés HT signés depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2019 :

21/02/2019	IMPRIMERIE SOULARD 5000 enveloppes 80 g + 2000 pochettes 90 g	810.50
22/02/2019	BHS Produits d'entretien terrain de football + gazon regarnissage	2912.95
22/02/2019	BHS Gazon cimetièrre + fournitures EV	1241.60
21/02/2019	TOURBIERES DE France Terreau jardinières + vivaces + rempotage	454.80
26/02/2019	MEDIAPA BOUFFERE Papier blanc A4 (125 ramettes de 500 feuilles)	481.25
01/03/2019	FAUCHET SARL Remplacement de la soupape de sécurité chauffage logement 1 bis, rue des écoles	146.54
06/03/2019	GAPE SARL Réparation du busage lieu-dit La Charilière	549.50
05/03/2019	FAUCHET SARL Maintenance chauffage des bâtiments communaux + Salle Arc en Ciel	1427.02
08/03/2019	SUEZ Hydrocurage et ITV Rue du Rocher	972.90
11/03/2019	SAFE Plan d'intervention A3 Restaurant Scolaire	191.60
12/03/2019	FAUCHET	701.33

	Nettoyage de la pompe du terrain de foot	
12/03/2019	PASQUIER Nettoyage, hydrocurage du forage profondeur 40 ml au stade	370.00
13/03/2019	VERRIER Fournitures de bureau	118.43
14/03/2019	ID ENVIRONNEMENT Fourniture de gabion à remplir avec renfort bibliothèque	123.87
15/03/2019	GUY LIMOGES SAV Arrosage terrain d'entraînement de foot	1131.54
15/03/2019	GAPE Elagage Lotissement des Rosiers – Coulée verte (Dossier CROISE)	560.62
15/03/2019	GAPE Elagage Lotissement des Rosiers – Coulée verte (Dossier ALLEMAND)	669.80
15/03/2019	EFFIVERT SPORT Fourniture d'arrosage pour terrains de football - 2019	1416.00
19/03/2019	Bernard MORINIERE Lever topographique complémentaire parcelle AB n° 344 + complément de lever parcelle AB n° 124 RS	375.00

## INFO - ENEDIS

Dans le cadre du programme d'investissements d'ENEDIS, d'importants travaux vont être réalisés du 18/03/2019 au 26/04/2019 sur la commune de CHAUCHÉ :

- Rue des Écoles
- Rue de la Promenade
- Rue de la Petite Maine
- Rue du Calvaire

## A LOUER :

1 T2 au Foyer Soleil

**A compter du 1<sup>er</sup> Mai**

Logement comprenant :

une pièce de vie avec cuisine de 21 m<sup>2</sup>  
une chambre de 11 m<sup>2</sup>  
une salle de bain et  
WC et un rangement.

- **Prix du loyer : 333,08 €**

## A LOUER :

1 T1 Bis au Foyer Soleil

**Dès à présent**

Logement comprenant :

une pièce de vie de 13m<sup>2</sup>,  
coin nuit de 6m<sup>2</sup>,  
cuisine de 4m<sup>2</sup>,  
une salle de bain et  
WC et un rangement.

- **Prix du loyer : 264, 11 €**



## NUISANCES SONORES : extrait de l'arrêté préfectoral n°2013/MCP/06

Article 19 : les activités de rénovation, de bricolage et de jardinage, réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



## REPAS DES AINÉS

Le repas des Aînés, organisé par le C.C.A.S. à l'attention des personnes de plus de 65 ans et de leurs conjoints, sera servi le 4

**Judi 25 Avril 2019, à la Salle Arc en Ciel, à partir de 12h30.**

# ELECTIONS EUROPÉENNES

Il est possible d'interroger sa Situation Electorale via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) :  
Vous pouvez via ce site, vous renseigner sur votre commune d'inscription ainsi que sur le bureau dans lequel vous êtes inscrit pour voter.

Si vous n'êtes pas retrouvé par cette application, vous serez invité à contacter votre commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales par ce même site.



## LA PARTICIPATION CITOYENNE

Ce dispositif permet de :

- Lutter plus efficacement contre la délinquance, les dégradations, ...
- Rassurer et protéger la population et de retrouver une certaine confiance ou tranquillité au cœur des foyers,
  - Resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique
- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier, de générer des solidarités de voisinage,
  - Accroître l'efficacité de la prévention de proximité par la dissuasion,
- Encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires (la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers, les visites aux personnes âgées)
- Constituer une chaîne d'alerte entre les référents de quartier volontaires et les acteurs de la sécurité.

Les référents de quartier sont des habitants volontaires, sentinelles attentives de la vie de leur quartier. Ils relaient l'action de la Gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus efficacement. Préalablement, ils recevront une formation dispensée par la Gendarmerie pour les familiariser à certains comportements situationnels et leur indiquer le but et les limites de leur action.

Si vous êtes résident sur CHAUCHÉ et intéressé par ce dispositif :

Faites-vous connaître auprès de la Gendarmerie de Saint-Fulgent (02.51.42.62.11) et/ou auprès de la Mairie de CHAUCHÉ (02.51.41.83.09) avant le 24 Avril 2019.

### LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

**UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE**

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

*Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.*

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéosurveillance, ...).

#### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

**?**

**IDENTIFIER**  
Recenser les quartiers concernés

**SUSCITER L'ADHÉSION**  
Organiser une réunion publique

**FAIRE SAVOIR**  
Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive

**RENFORCER LA VIGILANCE**  
Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie

**ENTRETIENIR LE LIEN**  
Procéder à des bilans réguliers

### LE RÔLE DE CHACUN

**► LE MAIRE**

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

**► LES RÉSIDENTS**

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adapter des actes élémentaires de prévention ; surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

**► LA GENDARMERIE**

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

### À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :

### POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

**PARTICIPATION CITOYENNE**

**GENDARMERIE NATIONALE**



A partir du mercredi 3 avril 2019, les déchèteries de Saint-Fulgent et de Chavagnes-en-Paillers ouvriront également **le mercredi matin de 9h à 12h.**

*Horaires d'ouverture des déchèteries*

**SAINT-FULGENT**  
 Lundi : 10h-12h 14h-18h  
 Mardi : fermé  
 Mercredi : 9h-12h 14h-18h  
 Jeudi : 14h-18h  
 Vendredi : 14h-18h  
 Samedi : 9h-12h 14h-18h

**CHAVAGNES-EN-PAILLERS**  
 Lundi : 10h-12h 14h-18h  
 Mardi : 14h-18h  
 Mercredi : 9h-12h 14h-18h  
 Jeudi : fermé  
 Vendredi : 14h-18h  
 Samedi : 9h-12h 14h-18h



ST-FULGENT LES ESSARTS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**RÉUNION PUBLIQUE  
PCAET**

**MERCREDI 17 AVRIL 18H30**

*lumière sur...*

**LE PLAN CLIMAT  
AIR ÉNERGIE  
TERRITORIAL**

- INFORMATIONS,
- TÉMOIGNAGES D'ARTISANS, D'AGRICULTEURS, D'ACTEURS DE L'HABITAT,
- ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Donnez votre avis en répondant au questionnaire en ligne sur [www.cfulgent-essarts.fr](http://www.cfulgent-essarts.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS  
2 RUE JULES VERNE - 85250 SAINT-FULGENT  
TÉL. 02 51 43 81 61



**NOUVEAU : SACS JAUNES NUMÉROTÉS !!!**

*Désormais, vos sacs jaunes seront numérotés !*

*Où puis-je récupérer ces sacs ? A la Mairie de CHAUCHÉ*

*Que dois-je apporter pour que l'on puisse m'en donner ? Ma carte de déchetterie OU ma carte d'identité*

*Combien de sacs contient un rouleau ? 1 rouleau = 30 sacs jaunes*

**Rappel des règles de dotation :**

*Nb d'habitant par foyer : 1-2 / Nb de rouleaux : 2*

*Nb d'habitant par foyer : 3-4 / Nb de rouleaux : 3*

*Nb d'habitant par foyer : 5 et + / Nb de rouleaux : 4*

*Nb d'habitant : Gros producteurs (restaurant, cantine, etc...) / Nb de rouleaux : 6*



« Faciliter l'accès des Seniors au numérique », un projet initié par le CIAS et qui se travaille avec les élus et les Seniors de CHAUCHE.

Pour la concrétisation de ce projet, nous avons besoin de connaître plus précisément vos besoins, nous vous invitons à répondre au questionnaire (réponse avant le 26 Avril 2019).

Les Seniors de plus de 65 ans ont reçu le questionnaire avec l'invitation au repas des Aînés du CCAS. Pour les Seniors de 60 ans à 65 ans, vous pouvez vous le procurer en mairie.



Celui-ci permettra de recueillir vos souhaits en ateliers d'initiation (tablette/ordinateur), ateliers de perfectionnement, et aussi permettra aux Seniors maîtrisant l'informatique de se proposer pour s'investir dans le réseau d'entraide qui pourrait être mis en place pour accompagner les Seniors à la pratique de l'informatique.



**CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU – La Marche Pour l'Eau**

La Marche pour l'eau, c'est huit circuits de randonnée pédestres au fil de la Boulogne qui permettent de sensibiliser aux enjeux de la préservation de l'eau.

Venez découvrir la vie de l'eau sur notre territoire, en suivant la Boulogne depuis sa source jusqu'au Lac de Grand Lieu.

De nombreux partenaires locaux (associations de randonneurs, syndicat de bassin versant, élus etc.) seront présents pour aborder des thématiques différentes à chaque randonnée : eau et agriculture, le bassin versant, le lac de grand lieu, eau et produits phytosanitaires etc.

Venez vivre un évènement sportif, touristique, culturel, ludique et environnemental !

Dans votre commune passera l'étape n°2 de la marche pour l'eau qui aura lieu le 18 mai 2019.

**Etape n°2 :** Venez randonner avec nous au départ de Boulogne, pour cette deuxième étape de la Marche pour l'Eau. Au départ de la commune, c'est une randonnée d'environ 10 kilomètres qui nous attend sur le thème de la gestion des eaux pluviales. **Gratuit – Sur réservation**

Pour plus d'informations concernant les lieux de RDV, les horaires et les réservations, merci de contacter le CPIE Logne-et-Grand-Lieu au 02.40.05.92.31 ou [accueil@cpie-logne-et-grandlieu.org](mailto:accueil@cpie-logne-et-grandlieu.org)

